



Le Cellier Ligné Union Badminton  
144 impasse d'Arz  
Le Laca  
44850 Ligné

## Règlement intérieur

### Article 1: Objet

Le règlement suivant complète les statuts de Le Cellier Ligné Union Badminton, ainsi que les règles d'utilisation propres aux salles de sport : gymnase Charles des Jamonières (Le Cellier), gymnase Edouard Landrain et gymnase Eugène Durand (Ligné). Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

Le présent règlement peut être modifié par le conseil d'administration, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

### Article 2: Affiliation

LeCLUB (Le Cellier Ligné Union Badminton) est affilié à la Fédération Française de Badminton (F.F.BaD) et de par son affiliation s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de la Ligue des Pays de Loire et de son comité départemental.

### Article 3: Les créneaux

Le club est ouvert à la pratique en loisirs et en compétition. Les événements organisés par le club sur les créneaux sont prioritaires.

#### 1- Créneau Jeunes hors Elite « Ecole Française de Badminton »

Ouvert aux enfants à partir de 4-5 ans et aux jeunes de moins de 14 ans. L'école de badminton est destinée à l'initiation et au perfectionnement des enfants et des jeunes dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition.

Chaque joueur n'a accès qu'au créneau sur lequel il s'est inscrit (1 lieu et 1 catégorie). Chaque joueur s'engage à suivre régulièrement les entraînements.

Les enfants et les jeunes doivent venir accompagnés d'un adulte s'ils souhaitent jouer sur un créneau jeu libre.

#### 2- Créneau Jeunes Elite « Ecole Française de Badminton »

Le créneau Elite est destiné au perfectionnement des joueurs motivés dans but d'une pratique en compétition.

Les joueurs Elite ont accès aux créneaux qui leur sont réservés, ils doivent signer une Charte d'engagement et suivre régulièrement les entraînements.

Les enfants et les jeunes doivent venir accompagnés d'un adulte s'ils souhaitent jouer sur un créneau jeu libre.

#### 3- Créneau Adultes loisirs

Ouvert aux joueurs loisirs de cadet à vétéran. Ce créneau est réservé prioritairement aux joueurs inscrits en Loisirs. Ce créneau est encadré par un animateur et est destiné à la pratique du badminton en loisir.

#### 4- Créneaux Adultes Compétiteurs

Ouverts aux joueurs inscrits en compétition de cadet à vétéran. Ces créneaux sont encadrés par un entraîneur et destinés au perfectionnement des joueurs motivés dans le but d'une pratique en compétition.

## **5- Créneaux Jeu Libre**

Ouvert à tous les joueurs membres de LeCLUB, de cadet à vétéran en priorité. Ces créneaux sont destinés à la pratique du jeu libre.

L'accès sur ces créneaux des mineurs accompagnés d'un adulte doit être autorisé par le responsable du créneau. Si l'adulte accompagnateur n'est pas membre de LeCLUB, il n'a pas accès à l'aire de jeu.

## **Article 4: Adhésion et Inscription**

L'adhésion est valable pour la saison sportive du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription comprend la licence et l'assurance de la FFBaD et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet.

La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

La licence permet au joueur de participer à toutes manifestations et compétitions homologuées et organisées par la FFBaD ou autres instances affiliées à la FFBaD.

## **Article 5: Responsabilités**

Pour les adhérents l'assurance de la licence de la FFBaD est engagée pour les dommages exclusivement causés à autrui tandis que la responsabilité civile de LeCLUB est couverte par la police d'assurance souscrite par le club.

Tout mineur est sous la totale responsabilité de son représentant légal :

- en dehors des horaires d'entraînement,
- avant son entrée et après sa sortie de la salle.

Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles d'entraînement ou dans les vestiaires.

## **Article 6: Séances d'essai**

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation d'un membre du conseil d'administration présent pendant la séance. Deux séances sont accordées. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

## **Article 7: Etat d'esprit**

LeCLUB se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif et s'inscrire dans une démarche éco-responsable. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout propos à caractère antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionné.

De même il est souhaitable de faire jouer avec tout adhérent présent à l'entraînement :

- Un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer.
- Un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.
- En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

### **Article 8: Equipement personnel**

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).

Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage et lors des séances d'essai).

### **Article 9: Matériel collectif**

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets, poteaux, volants et matériel pédagogique) avec soin et au balayage du sol si nécessaire.

Les salles de sport et les vestiaires sont mis à disposition gratuitement à notre association par les municipalités de Ligné et du Cellier. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie.

Le club prend en charge :

- les volants plastiques homologués pour les Joueurs Adultes Loisirs et les Jeunes Joueurs non-classés.
- Les volants en plumes homologués pour les Joueurs Adultes Compétiteurs, les Jeunes Joueurs classés et les Dirigeants hors club (Cf. Statuts) pour les entraînements et les compétitions.

### **Article 10: Textile CLUB**

Des maillots au nom du club et portant le logo des sponsors seront mis à disposition des jeunes joueurs (poussins à cadets).

Lors des compétitions interclubs et tournois officiels, les joueurs disposant de ces maillots sont tenus de les porter pour représenter le club et ses sponsors officiels.

### **Article 11: Sécurité**

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné à la pratique du badminton ou à son entraînement.

### **Article 12: Participation aux compétitions et manifestations**

Les adhérents représentent le club et les communes du Cellier et de Ligné dans toutes les manifestations auxquelles ils participent en tant que membres.

#### **1- Compétition officielle interclubs :**

La composition et l'inscription des équipes sont gérées en début de saison par la Commission Interclubs. Le club prend en charge la fourniture des volants mais pas les frais de déplacement. Le verre de l'amitié servi à l'issue de la rencontre est offert par le club, charge aux joueurs de fournir divers amuse-bouches.

#### **2- Compétition officielle individuelle :**

Un joueur qui souhaite s'engager dans une compétition officielle individuelle doit s'inscrire via le site du club. Le responsable Inscription s'occupera alors de transmettre aux organisateurs de la compétition et l'informer de son heure de convocation. Les éventuelles sanctions que le joueur pourrait subir seront à sa charge.

Le club prend en charge les frais d'inscriptions. Les frais de déplacement restent à la charge du joueur. En cas de forfait non justifié les frais d'inscriptions seront entièrement à la charge du joueur.

#### **3- Formations**

Le club prend en charge les frais de formation uniquement dans le cadre du développement et du fonctionnement du club.

#### **4- Stages**

Le club ne prend pas en charge les frais d'inscription aux stages.

#### **5- Autres**

La prise en charge par le club est soumise à l'avis du conseil d'administration.

#### **Article 13: Invités**

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, lorsque l'affluence le permet et à condition de le signaler à un membre du conseil d'administration, présent pendant la séance. La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer.

Pendant les séances, tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de la personne invitée.

#### **Article 14: Vacances scolaires et jours fériés**

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des enfants et des jeunes (école de badminton) sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables volontaires.

#### **Article 15: Sanctions**

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du conseil d'administration du club.

*Approuvé lors de l'assemblée générale du 28 mai 2013*